



Le dossier COMPLET doit être envoyé **avant le 31/01/25**  
**TOUTE DEMANDE FAITE HORS DELAIS NE SERA PAS INSTRUITE**

Par envoi postal ou remise en main propre à l'adresse suivante :

**Communauté d'agglomération ACCM**  
Cité Yvan Audouard  
5 rue Yvan Audouard B.P. 30228  
13637 Arles Cedex

Ou par mail aux adresses suivantes : **lepresident@agglo-accm.fr ET economie@agglo-accm.fr**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

**04 86 52 60 00**

## ELEMENTS A FOURNIR

Toutes les pièces demandées sont obligatoires ; l'absence de l'une d'elle retardera l'instruction du dossier.

Documents	1 <sup>re</sup> demande	Renouvellement
Le courrier de demande à la communauté d'agglomération ACCM (annexe 1)	X	X
Le dossier CERFA complété et signé (annexe 2)	X	X
Un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association	X	X
La référence de la publication de l'extrait de la déclaration de l'association au Journal officiel ou de ses modifications	X	X
Le budget prévisionnel de l'association	X	X
La composition des organes dirigeants (composition du bureau et du conseil d'administration, nombre de dirigeants rémunérés et montant de ces rémunérations)	X	X Si modification depuis la demande précédente
Le pouvoir donné au signataire si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association	X	X
Le descriptif de l'action (s'il y a une action déterminée)	X	X
Le budget prévisionnel de l'action (s'il y a une action déterminée)	X	X
La copie des statuts de l'association	X	X Si modification depuis la demande précédente
Le compte rendu financier des subventions perçues l'année précédente pour le même objet		X
Les derniers comptes approuvés (lorsque la demande et l'attribution de la subvention interviennent avant l'approbation des comptes relatifs à l'année N-1, ce sont les comptes approuvés de l'exercice N-2 qui seront transmis)	X	X
Le dernier rapport d'activité approuvé	X	X
Le rapport du commissaire aux comptes en cas d'obligation légale d'y recourir (notamment les associations ayant reçues annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subvention)	X	X